

CHANGEONS LE SYSTÈME, PAS LE CLIMAT!

À titre de citoyenne et de citoyen, vous pouvez agir en appuyant la cause de la justice climatique. Dans le cadre de la campagne *Changeons le système, pas le climat!*, l'AQOCI invite la population québécoise à signer une pétition demandant au gouvernement canadien d'apporter sa juste contribution à la lutte mondiale contre les changements climatiques.

Dans cette pétition, plusieurs mesures proposées au gouvernement canadien visent à renforcer la justice climatique. Par votre geste, vous contribuerez à assurer équité et solidarité entre les pays, les populations et les groupes sociaux qui sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques et à leurs conséquences.

Visitez régulièrement le site web de l'AQOCI pour trouver des informations mises à jour et connaître les prochains événements qui touchent la justice climatique. Profitez-en également pour vous abonner à notre infolettre. Changeons le système, pas le climat!

« Nous avons les outils pour rendre nos actions efficaces. Ce qui nous manque encore c'est le leadership et l'ambition de faire ce qui est nécessaire. Il n'est pas trop tard pour changer de cap. Notre destin est entre nos mains ».

António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies

LES LIENS ENTRE JUSTICE SOCIALE ET ÉCOLOGIE SONT TRÈS CLAIRS :

- 1 La crise écologique et les inégalités économiques font les mêmes victimes.
- 2 Les deux phénomènes sont directement liés au capitalisme et profitent à une infime partie de la population ultra riche et ultra privilégiée.
- 3 Les solutions reposent sur des choix de société que seule une mobilisation massive de la population pourra mettre en marche.

Source : RÉPAC, 5 fiches pour démystifier et agir contre la crise climatique, 2019.

1



JOURNÉES QUÉBÉCOISES DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

CHANGEONS



LE SYSTÈME

PAS LE CLIMAT

LA JUSTICE CLIMATIQUE, OU COMMENT ABORDER LE BOULEVERSEMENT DU CLIMAT DE FAÇON ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE

Aperçu

Dans cette fiche, nous expliquons comment les changements climatiques, dont les causes et les effets se répartissent inégalement sur la planète, menacent les droits de certains pays et groupes sociaux. La justice climatique, qui s'intéresse aux aspects politiques et éthiques des changements climatiques, offre toutefois à la communauté internationale un moyen d'agir avec équité et solidarité dans la lutte contre le bouleversement du climat.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques représentent l'un des plus grands défis posés à l'humanité : alors qu'ils transforment notre planète en profondeur à une vitesse jusqu'alors inégalée, notre société doit les atténuer ou s'y adapter si elle ne veut pas subir ses lourdes conséquences. En grande partie causés par l'accumulation de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, les changements climatiques se manifestent principalement par l'augmentation de la température moyenne mondiale et l'acidification des océans. Alors que ce premier phénomène cause de graves perturbations du climat et des écosystèmes de plus en plus fréquentes (désertification, fonte des glaciers, hausse du niveau des océans, inondations, perte de biodiversité, sécheresses, tempêtes, vagues de chaleur, etc.), le second menace la chaîne alimentaire marine. Certains effets des changements climatiques ont déjà commencé à se faire sentir.

Actuellement, la très grande majorité des scientifiques est d'accord sur le fait que les activités humaines sont la principale cause des changements climatiques¹. Ces activités comprennent notamment la consommation de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz) de même que les différentes manières dont les êtres humains transforment et utilisent les écosystèmes (déforestation, urbanisation, agriculture industrielle, etc.). C'est d'ailleurs à cause de l'intensité des émissions de GES générées par ces activités que les changements climatiques se produisent actuellement beaucoup plus rapidement (sur des dizaines d'années) que ne le ferait l'évolution naturelle du climat (sur des milliers d'années).

1 Cook, J. et coll. 2013. « Quantifying the consensus on anthropogenic global warming in the scientific literature ». *Environmental Research Letters*, 8(2), doi : 10.1088/1748-9326/8/2/024024.

2 Minet, P. 2018. « Justice sociale et justice climatique ont en commun de vouloir réduire les inégalités ». *Le Temps*, 8 décembre.

3 Agence France Presse. 2018. « Climat : risque "extrême" pour deux tiers des villes africaines ». *Geo*, 14 novembre.

4 Statista. 2019. *World carbon dioxide emissions from 2008 to 2018, by region*.

5 Duyck, S. 2015. *Climate change is a matter of human rights, agrees UN*. Climate Home New.

6 Minet, loc. cit.

7 Nations unies. 1992. *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*. ONU : New York.

8 Nations unies. 2015. *Accord de Paris*. ONU : Paris.

9 Néron, J.-P. 2012. « Penser la justice climatique ». *Éthique publique*, 14(1), doi : 10.4000/ethiquepublique.937.

LA DOUBLE INÉGALITÉ DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques sont à la fois le résultat et la source d'inégalités. Et cette situation de « double inégalité² » s'observe d'abord entre les différents pays du monde. D'un côté, les pays du Nord ont une plus grande part de responsabilité que les pays du Sud dans la création, le maintien et l'aggravation des changements climatiques. De l'autre côté, les pays du Sud sont plus vulnérables aux changements climatiques et à leurs nombreuses conséquences environnementales, sociales et économiques. Par exemple, en 2018, huit des dix villes les plus vulnérables aux changements climatiques étaient situées en Afrique³, soit l'un des continents qui produisent le moins de GES dans le monde⁴.

Cette double inégalité sur le plan de la responsabilité et de la vulnérabilité par rapport aux changements climatiques est elle-même en grande partie le résultat de diverses inégalités entre pays riches et pays pauvres : accès aux ressources, structure économique et sociale, degré d'industrialisation, niveau de vie, etc. De plus, d'autres facteurs tels que le colonialisme, le sexisme, le racisme ou le simple fait d'être jeune induisent la même situation de double inégalité entre les individus. Ainsi, si certains groupes sociaux ont une plus grande responsabilité vis-à-vis des changements climatiques, d'autres se retrouvent, au contraire, à être particulièrement vulnérables à leurs conséquences et à l'érosion de leurs droits⁵.

LA JUSTICE CLIMATIQUE : UNE APPROCHE ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE

La justice climatique est une forme de justice naturelle qui s'intéresse aux enjeux politiques et éthiques des changements climatiques. Guidée par un souci d'équité et se servant d'outils juridiques et légaux, elle cherche à protéger les droits des pays, des populations ou des groupes sociaux qui sont menacés par les changements climatiques et leurs conséquences. Puisant dans la justice distributive, la justice climatique souligne également l'importance de la solidarité pour s'attaquer aux causes profondes des changements climatiques (systèmes économiques et politiques néolibéraux, modes de production et de consommation qui en découlent, mondialisation du commerce, etc.), ce qui implique d'admettre que les différents pays ne partagent pas tous la même responsabilité quant au bouleversement du climat⁶.

Sur ce dernier point, il est encourageant de constater que les pays qui ont signé la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris reconnaissent tous être responsables des changements climatiques, mais à différents degrés^{7,8}. Toutefois, le manque de détermination des pays à s'engager dans la lutte aux changements climatiques ou à respecter leurs engagements en la matière montre que beaucoup reste à faire avant de réaliser pleinement la justice climatique. À ce sujet, il est nécessaire de reconnaître la très grande complexité d'aborder les changements climatiques sous l'angle de la morale, particulièrement devant l'épineuse question de la répartition de la responsabilité entre pays émetteurs de GES⁹. Car, à la base, la justice climatique exige de transformer en profondeur un système générateur d'inégalités, ce qui ne peut se faire sans bousculer de puissants intérêts en place.

JUSTICE NATURELLE

Elle se fonde sur l'égalité des pays ou des personnes, soit la possibilité pour tous les pays ou toutes les personnes de la planète d'exercer les mêmes droits et les mêmes actions sans que cela nuise à un seul autre État ou à une seule autre personne, ou à leurs droits respectifs.

JUSTICE DISTRIBUTIVE

Principe de justice fondé sur la solidarité, qui implique que chaque partie prenante donne à la société en fonction de ses capacités, et reçoit en fonction de ses besoins.

UNE JUSTICE CLIMATIQUE POUR TOUTES ET TOUS

Différentes populations et différents groupes sociaux sont particulièrement touchés par les inégalités des changements climatiques. Voilà pourquoi l'AQOCI a préparé une série de fiches qui abordent plus en détail les thèmes suivants sous l'angle de la justice climatique : femmes; populations autochtones des Amériques; migrant-e-s climatiques; jeunes; travailleuses, travailleurs et transition juste; populations des pays du Sud; et position du Canada dans le cadre des négociations internationales sur le climat. Afin de mieux saisir les enjeux en cause, nous vous invitons à lire chacune de ces fiches.



© août 2019

Rédaction et recherche : Nicolas Soumis
Graphisme : RouleauPaquin.com

Les JQSI sont appuyées financièrement par le Gouvernement du Québec